



## SEANCE DU 8 DÉCEMBRE 2020

Date d'envoi de la convocation : 27 novembre 2020

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 179

Nombre de votants : 186

A l'ouverture de la séance

### Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt, le mardi 8 décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

### Étaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît (à partir de 18H30), SYDONIE Aurélie suppléante de ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOT DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BOUSSELMAME Noureddine, BLANQUET Jean-Philippe suppléant de BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GODAN Dominique, GOSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMELIN-CANAT Anne-Marie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, OLIVIER Stéphane suppléant de HENRY Yves, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMARRE Jean-Robert, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno,

LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, MESLIN Auguste suppléant de LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel (à partir de 19h00), MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PESNELLE Philippe, PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

**Ont donné procurations**

AMIOT Florence à HUREL Karine, ASSELINE Etienne à LEROUX Patrice, BALDACCI Nathalie à MIGNOT Henri, BAUDIN Philippe à HEBERT Dominique, COLLAS Hubert à GANCEL Daniel, MORIN Daniel à LE POITTEVIN Lydie (jusqu'à 19h00), VANSTEELANT Gérard à DENIS Daniel.

**Excusés :**

BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, GIOT Gilbert, LETERRIER Richard.

**Délibération n° DEL2020\_192**

**OBJET : Décision modificative n°2 budget principal, budgets annexes 04 : activités commerciales tourisme, 05 assainissement non collectif, 06 Cinéma, 09 eau, 10 Assainissement collectif, 11 Développement économique vente, 12 Développement économique locations M14, 17 services communs. Décision modificative n°1 : Abattoir**

**Exposé**

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur :

- la décision modificative n°2 du budget principal, des budgets annexes Activités commerciales tourisme -04, Assainissement non collectif – 05, Cinéma – 06, Eau – 09, Assainissement Collectif – 10, Développement économique vente - 11, Développement économique locations M14 – 12, Services communs – 17.
- la décision modificative n°1 du budget annexe Abattoir – 13.

Arrêtés au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement, comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement du budget général : 1 545 832 €
- Dépenses et recettes d'investissement du budget général : 2 249 148 €

La répartition par budget est la suivante :

BUDGET	FONCTIONNEMENT (€)	INVESTISSEMENT (€)	TOTAL (€)
<b>01 BUDGET PRINCIPAL</b>	207 976	1 337 856	1 545 832
<b>02 GOLFS</b>	/	/	/
<b>04 ACTIVITES COMMERCIALES TOURISME</b>	0	0	0
<b>05 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>	0	537 880	537 880
<b>06 CINEMA</b>	2 000	60 000	62 000
<b>07 PORT DIELETTE</b>	/	/	/
<b>08 DEVT ECO LOCATIONS M4</b>	/	/	/
<b>09 EAU</b>	-192 350	7 650	-184 700
<b>10 ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	17 650	217 665	235 315
<b>11 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE</b>	6 000	3 000	9 000
<b>12 DEVT ECO LOCATIONS M14</b>	0	520	520
<b>13 ABATTOIR</b>	0	0	0
<b>14 TRANSPORTS</b>	/	/	/
<b>16 DECHETS MENAGERS M4</b>	/	/	/

<b>17 SERVICES COMMUNS</b>	-4 011	47 312	43 301
<b>TOTAL</b>	<b>37 265</b>	<b>2 211 883</b>	<b>2 249 148</b>

La présentation par budget est exposée dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération.

### Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 183 - Contre : 0 - Abstentions : 4) pour :

- **Approuver** la décision modificative n°2/2020 du budget principal,
- **Approuver** la décision modificative n°2/2020 des budgets annexes  
04 – Actions commerciales tourisme ;  
05 – Assainissement TTC ;  
06 -Cinéma ;  
09 – Eau ;  
10 - Assainissement HT ;  
11 – Développement économique vente ;  
12 – Développement économique locations M14 ;  
17 – Services communs ;
- **Approuver** la décision modificative n°1/2020 du budget annexe 13- Abattoir,
- **Autoriser** le versement des subventions indiquées en annexe B1.7 des documents budgétaires,
- **Autoriser** la création d'une opération pour compte de tiers n°44 : Aménagement du bourg de Surtainville sur le budget principal,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE



# RAPPORT DE SYNTHÈSE

## DECISION MODIFICATIVE N°2/2020

- BUDGET PRINCIPAL
- BUDGETS ANNEXES

- 04 – Actions commerciales tourisme
- 05 – Assainissement non collectif
- 06 – Cinéma
- 09 – Eau
- 10 – Assainissement HT
- 11 – Développement économique vente
- 12 – Développement économique locations M14
- 17 – Services communs

## DECISION MODIFICATIVE N°1/2020

- BUDGET ANNEXE
- 13 – Abattoir

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>Le budget général : 2 249 148 €</b> .....	<b>4</b>
<b>Le budget principal : 1 545 832 €</b> .....	<b>6</b>
I.    LE FONCTIONNEMENT.....	6
II.   L'INVESTISSEMENT .....	7
III.  L'EPARGNE .....	9
IV.  LA STRUCTURE DU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT .....	10
<b>Les budgets annexes :</b> .....	<b>11</b>
I.    Le budget annexe « Actions commerciales tourisme » 04 .....	11
II.   Le budget annexe « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » 05 .....	11
III.  Le budget annexe « CINEMA » 06 .....	11
IV.   Le budget annexe « EAU » 09 .....	11
V.    Le budget annexe « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » 10.....	11
VI.  Le budget annexe « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE » 11 .....	12
VII.  Le budget annexe « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS » 12 .....	12
VIII. Le budget annexe « ABATTOIR » 13 - Décision modificative N°1.....	12
IX.  Le budget annexe « Services communs » 17 .....	12

## Introduction

---

La présente étape budgétaire est essentiellement technique. Elle a pour objet d'ajuster les crédits initialement prévus, majoritairement par des virements de crédits entre chapitre, d'affiner les prévisions budgétaires, d'inscrire des prévisions nouvelles afin de faire face à la phase 2 de la COVID 19.

## Le budget général : 2 249 148 €

Budget	Section	DEPENSES			RECETTES			
		Ordre	Réel	Total	Ordre	Réel	Total	
<b>BUDGET GENERAL</b>		-302 766,00	2 551 914,00	2 249 148,00	-302 766,00	2 551 914,00	2 249 148,00	
01	BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	-966 524,00	1 174 500,00	207 976,00	7 914,00	200 062,00	207 976,00
		INVESTISSEMENT	78 016,00	1 259 840,00	1 337 856,00	-896 422,00	2 234 278,00	1 337 856,00
		<i>Total du budget</i>	<b>-888 508,00</b>	<b>2 434 340,00</b>	<b>1 545 832,00</b>	<b>-888 508,00</b>	<b>2 434 340,00</b>	<b>1 545 832,00</b>
02	GOLFS	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		<i>Total du budget</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04	ACTIVITES COMMERCE TOURISME	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		<i>Total du budget</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
05	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	FONCTIONNEMENT	63 379,00	-63 379,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		INVESTISSEMENT	0,00	537 880,00	537 880,00	63 379,00	474 501,00	537 880,00
		<i>Total du budget</i>	<b>63 379,00</b>	<b>474 501,00</b>	<b>537 880,00</b>	<b>63 379,00</b>	<b>474 501,00</b>	<b>537 880,00</b>
06	CINEMA	FONCTIONNEMENT	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
		INVESTISSEMENT	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
		<i>Total du budget</i>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>
07	PORT DE DIELETTE	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		<i>Total du budget</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08	DEVT ECO LOCATIONS M4	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		<i>Total du budget</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
09	EAU	FONCTIONNEMENT	7 650,00	-200 000,00	-192 350,00	7 650,00	-200 000,00	-192 350,00
		INVESTISSEMENT	7 650,00	0,00	7 650,00	7 650,00	0,00	7 650,00
		<i>Total du budget</i>	<b>15 300,00</b>	<b>-200 000,00</b>	<b>-184 700,00</b>	<b>15 300,00</b>	<b>-200 000,00</b>	<b>-184 700,00</b>
10	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	FONCTIONNEMENT	217 650,00	-200 000,00	17 650,00	217 650,00	-200 000,00	17 650,00
		INVESTISSEMENT	217 650,00	15,00	217 665,00	217 650,00	15,00	217 665,00
		<i>Total du budget</i>	<b>435 300,00</b>	<b>-199 985,00</b>	<b>235 315,00</b>	<b>435 300,00</b>	<b>-199 985,00</b>	<b>235 315,00</b>
11	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE	FONCTIONNEMENT	3 000,00	3 000,00	6 000,00	3 000,00	3 000,00	6 000,00
		INVESTISSEMENT	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00
		<i>Total du budget</i>	<b>6 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>9 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>9 000,00</b>

Budget	Section	DEPENSES						
		Ordre	Réel	Total	Ordre	Réel	Total	
12	DEVELOPT ECO LOCATIONS M14	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		INVESTISSEMENT	0,00	520,00	520,00	0,00	520,00	520,00
		<i>Total du budget</i>	<b>0,00</b>	<b>520,00</b>	<b>520,00</b>	<b>0,00</b>	<b>520,00</b>	<b>520,00</b>
13	ABATTOIR	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		<i>Total du budget</i>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
14	TRANSPORTS	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		<i>Total du budget</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	DECHETS MENAGERS M4	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		<i>Total du budget</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	SERVICES COMMUNS	FONCTIONNEMENT	45 207,00	-49 218,00	-4 011,00	2 028,00	-6 039,00	-4 011,00
		INVESTISSEMENT	20 556,00	26 756,00	47 312,00	63 735,00	-16 423,00	47 312,00
		<i>Total du budget</i>	<b>65 763,00</b>	<b>-22 462,00</b>	<b>43 301,00</b>	<b>65 763,00</b>	<b>-22 462,00</b>	<b>43 301,00</b>

L'équilibre des présentes décisions modificatives ressort ainsi à 2 551 914 € en mouvements réels et – 302 766 € en mouvement d'ordre soit un total de 2 249 148 €.

## Le budget principal : 1 545 832 €

Le budget principal s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 207 976 € en section de fonctionnement et à 1 337 856 € en section d'investissement.

### **I. LE FONCTIONNEMENT**

#### **A. Les recettes réelles de fonctionnement : Un ajustement des recettes prévisionnelles : 200 062 €**

- Les recettes proviennent en majorité d'ajustements des prévisions budgétaires initiales :
- Ajustements des impôts, dotations et autres participations : +104 227 €
    - ↳ Fonds de compensation de TP
  - Ajustements et régularisations sur pour ou provenant des budgets annexes : + 5 902 €
    - ↳ Annulation du remboursement chèques vacances par les budgets annexes cycle de l'eau : - 14 296 €. Le mandat sera directement effectué sur le budget annexe
    - ↳ Remboursement par les budgets annexes des frais liés à la Covid 19 : +20 198 €
  - Autres recettes : 89 929 €
    - ↳ Remboursement par le département et la communauté de communes de baie du Cotentin lié à la reprise par l'agglomération du Cotentin de compétences de l'ex syndicat mixte du Cotentin : +84 442 €
    - ↳ Remboursement avance sur marché : +3 287 €
    - ↳ Régularisation autres produits divers de gestion courante : +2 000 €
    - ↳ Remboursement facture d'eau par la SPL : 200 €

#### **B. Les dépenses réelles de fonctionnement : Un ajustement de 1 174 500 €**

Les dépenses réelles inscrites à la présente décision modificatives s'élèvent à 1 174 500 €. Elles sont compensées soit par des recettes nouvelles, soit par des ajustements des prévisions budgétaires initiales ainsi que par la diminution du virement initial à la section d'investissement. Une partie de ces dépenses sont liées à la COVID 19

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
		I	II		III	IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	25 132 268,00	0,00	177 288,00	0,00	25 309 556,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	32 122 902,00	0,00	0,00	0,00	32 122 902,00
014	Atténuations de produits	58 718 818,00	0,00	900 000,00	0,00	59 618 818,00
65	Autres charges de gestion courante	27 097 913,84	0,00	84 400,00	0,00	27 182 313,84
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>143 071 901,84</b>	<b>0,00</b>	<b>1 161 688,00</b>	<b>0,00</b>	<b>144 233 589,84</b>
66	Charges financières	320 162,00	0,00	0,00	0,00	320 162,00
67	Charges exceptionnelles	1 525 579,16	0,00	10 812,00	0,00	1 536 391,16
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>144 917 643,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 172 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>146 090 143,00</b>

Les principales modifications sont les suivantes :

**- au chapitre 011 : charges à caractère général : +177 288 €**

Ces dépenses correspondent notamment :

- Des ajustements de crédits sur marchés: +45 000 €
- Des crédits pour la mise en place du Cabinet et de l'achat prestations créatives : +31 000 €.
- Des crédits d'ajustements pour les marchés Déchets Ménagers et assimilés : +8 100 €
- Des crédits d'ajustements d'entretien et réparation de véhicules : +100 000 €
  
- Des surcoûts liés au Covid dans le cadre des prestations liées aux réunions (conseils, etc) : + 6 000 €
- Des ajustements concernant les fournitures de petit équipement : +20 000 €
- Des crédits pour entretien de bâtiments : +10 000 €
- Des virements de crédits entre chapitre -42 812 €

**- au chapitre 014 : atténuation de produits : +900 000 €**

Il s'agit pour :

- ↳ 100 000 € d'un reversement d'attribution de compensation.
- ↳ 800 000 € d'une augmentation de la dotation de solidarité communautaire (DSC)

**- au chapitre 65 : autres charges de gestion courante : + 84 400 €**

Ce chapitre concerne :

- Des crédits nouveaux liés à la Covid 19 – phase 2 : Aide aux entreprises : + 100 000 €
- Des ajustements de subventions aux associations : + 12 000 €
- de crédits pour le fonds de solidarité à la tempête Alex : +10 000 €
- de suppression de crédits pour des subventions OPAH qui doivent être imputées en investissement : -29 500 €
- Des virements de crédits entre chapitre : -8 100 €

**- au chapitre 67 : charges exceptionnelles : +12 812 €**

Il s'agit :

- D'une subvention au budget annexe Cinéma, afin d'assurer l'équilibre financier : 2 000€
- De crédits pour pénalités sur marchés et intérêts moratoires : +10 812 €

### **C. Les mouvements d'ordre**

Les immobilisations corporelles représentent une recette de 7 914 € correspondant aux quotes-parts de subventions d'investissement transférées au compte de résultat.

Afin d'équilibrer les dépenses, le virement à la section d'investissement après la DM1 (20 362 651 €) est diminué de 966 524 €. Il s'établit donc après cette décision modificative à 19 396 127 €

## **II. L'INVESTISSEMENT**

Une partie des diminutions des recettes et des dépenses est imputable au budget Services communs. En effet, les reports de crédits qui en 2018 étaient imputés sur le budget principal sont désormais imputables sur le budget services communs. Les reports constatés au budget primitif ayant trait aux services communs font donc l'objet d'une diminution de crédits au budget principal et d'une imputation au budget Services communs.

**A. Les recettes réelles d'investissement : 875 804 €**

Les recettes réelles d'investissement correspondent :

- La création d'une opération pour compte de tiers concernant les travaux du bourg de Surtainville : 672 356 €
  - La garantie d'emprunt pour la société Nutrifish : 78 856 €.
  - La réception d'une caution en compte d'attente en trésorerie : 3 042 €
- Le pendant de ces trois opérations se retrouvera en dépenses.
- A la participation du département et de la communauté de communes de baie du Cotentin à des actions provenant de l'ex-SMC : 120 425 €
  - A une subvention EDF : 1 125 €
  - A des régularisations techniques de ligne de crédit afin de les affecter en programme : aucune incidence financière

**B. Les dépenses réelles d'investissement 1 259 840 €****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 268 332,98	0,00	443 496,00	0,00	6 711 828,98
204	Subventions d'équipement versées	16 436 871,61	0,00	12 230,00	0,00	16 449 101,61
21	Immobilisations corporelles	9 131 697,83	0,00	5 933,00	0,00	9 137 630,83
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	22 581 240,22	0,00	41 097,00	0,00	22 622 337,22
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>54 418 142,64</b>	<b>0,00</b>	<b>502 756,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 920 898,64</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	21 324,00	0,00	2 780,00	0,00	24 104,00
13	Subventions d'investissement	66 440,37	0,00	0,00	0,00	66 440,37
16	Emprunts et dettes assimilées	1 689 385,65	0,00	3 092,00	0,00	1 692 477,65
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	215 373,00	0,00	0,00	0,00	215 373,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	78 856,00	0,00	78 856,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 992 523,02</b>	<b>0,00</b>	<b>84 728,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 077 251,02</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	3 019 835,13	0,00	672 356,00	0,00	3 692 191,13
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>59 430 500,79</b>	<b>0,00</b>	<b>1 259 840,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 690 340,79</b>

Les dépenses réelles d'investissement correspondent notamment à :

- L'inscription de frais de réalisation des documents d'urbanisme : +263 526 €. Il s'agit d'engagements pris sur 2019 pour la révision du PLUI Les Pieux mais qui n'ont pas été reportés sur 2020
- De frais d'études concernant le pôle excellence de soudage : +180 000 €
- Des frais d'étude signalétique zones complémentaires : +1 067 €
- Des compléments de subvention (sage côtier/OPAH) pour : +12 230 €
- Des acquisitions pour les aires d'accueil des gens du voyage pour +7 000 €
- La réalisation de travaux de câblage sur les Pieux pour +1 097 €
- L'extension du club House de cote des Iles (régularisations factures 2016) : +40 000 €
- Divers ajustements comptables : +616 €
- La création d'une opération pour compte de tiers concernant les travaux du bourg de Surtainville : +672 356 €
- La garantie d'emprunt pour la société Nutrifish : +78 856 €.
- Le remboursement d'une caution pour location de locaux : +3 092 €

### C. Les mouvements d'ordre

Les immobilisations corporelles représentent une dépense de 7 914 €.

D'autre part, cette décision modificative donne lieu à l'intégration des frais d'étude et de travaux au chapitre 041 avant transfert dans l'inventaire. Ces intégrations sont neutres, elles s'équilibrent en dépenses et recettes à 70 102 €.

### III. L'ÉPARGNE

La section de fonctionnement de la décision modificative N°2 est équilibrée par une diminution du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 966 524 € €.

Le virement à la section d'investissement est donc de 19 396 127 € en cumulant BP + DM1+DM2.

L'emprunt d'équilibre de la section d'investissement augmente de 1 358 474 € pour être porté à 9 185 133 € ;

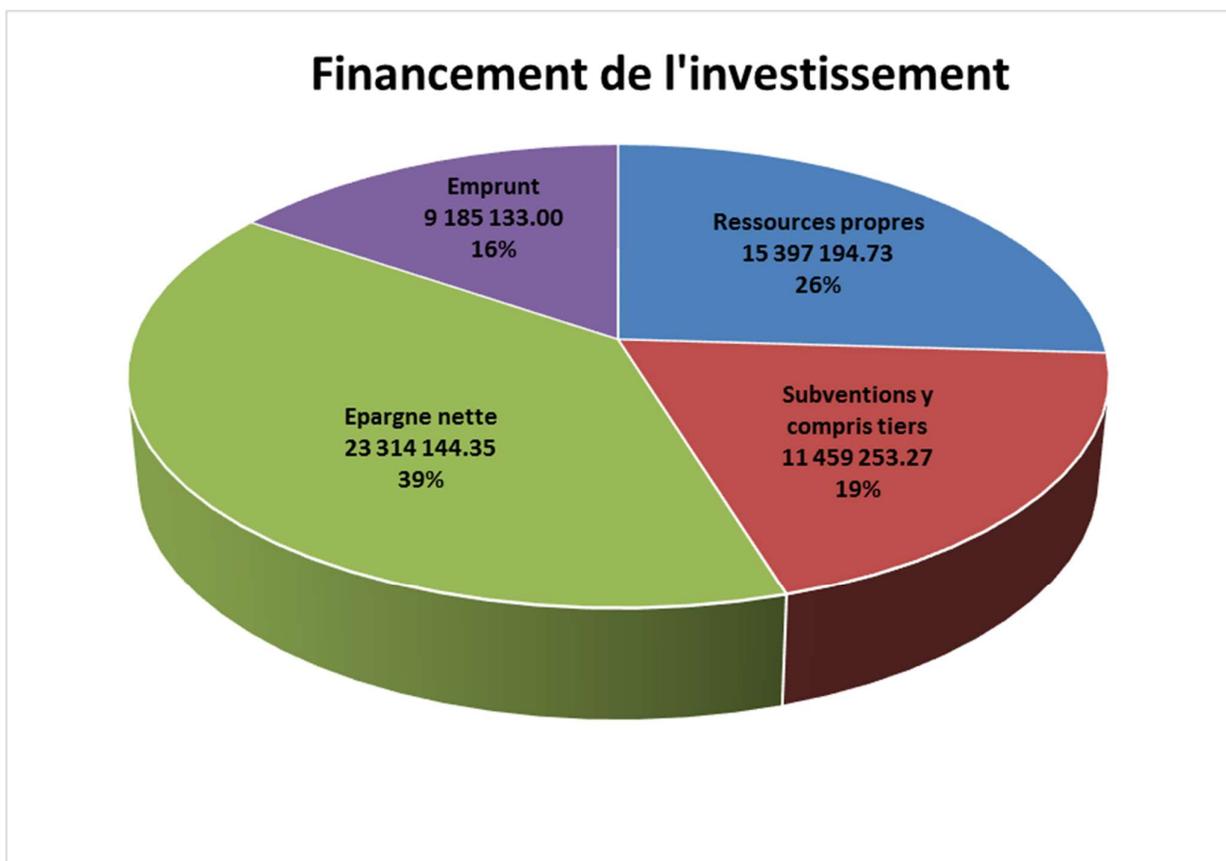
L'épargne nette consolidée BP+DM 1+ DM2 ressort à 23 314 144 €, soit une baisse de 974 438 € par rapport à la DM1.

Après la décision modificative N°1, l'épargne de l'année (hors résultats) s'établissait à 3.2 M€. Au stade de la DM2, l'épargne nette s'établit donc à 2.2M€.

#### IV. LA STRUCTURE DU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

La structure du financement peut être analysée ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Ressources	% R/D	
Ressources propres	59 193 802.14	<b>0.00</b>	0.00%	} 25.93%
Divers (remb sur travaux, subventions, TVA, ...)		267 216.00	0.45%	
Produits exceptionnels		0.00	0.00%	
Cessions d'immobilisations		628 000.00	1.06%	
FCTVA + TVA + TLE		14 495 835.75	24.42%	} 39.28%
Subventions y compris tiers		11 459 253.27	19.31%	
Epargne nette		<b>23 314 144.35</b>	39.28%	} 15.48%
Affectation		<b>0.00</b>	0.00%	
Remboursement avances		6 142.98	0.01%	
Emprunt		9 185 133.00	15.47%	
Résultat d'investissement reporté	161 923.21	0.00	0.00%	
	59 355 725.35	59 355 725.35	100.00%	



## **Les budgets annexes :**

La présente décision modificative pour les budgets annexes est technique. Les inscriptions sont généralement compensées par des virements de crédits entre chapitre.

Dix budgets sont concernés :

### **I. Le budget annexe « Actions commerciales tourisme » 04**

La décision modificative n°2 correspond à l'inscription de 200 € d'indemnité de résiliation de marché compensée par une diminution d'inscription en annonces et insertions.

### **II. Le budget annexe « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » 05**

Cette décision modificative concerne uniquement la régularisation de l'opération pour compte de tiers n°26 en section investissement.

La section est équilibrée pour un montant de 537 880,00 €.

### **III. Le budget annexe « CINEMA » 06**

Sur ce budget, en section d'investissement, il s'agit d'une demande de crédits complémentaires de travaux suite à marchés infructueux. Un emprunt d'équilibre est inscrit face à cette recette.

En fonctionnement, sont inscrits 2 000 € de crédits complémentaires compensés, afin d'assurer l'équilibre financier par un virement du budget principal.

### **IV. Le budget annexe « EAU » 09**

Cette décision modificative est essentiellement un ajustement technique des crédits par chapitre en prenant en compte le prévisionnel de dépenses et de recettes attendus.

En section de fonctionnement :

La prise en compte de mouvements d'ordre et l'ajustement du budget au prévisionnel du chapitre 012 entraîne une diminution de la section de 200.000,00 €.

En section d'investissement :

La prise en compte de mouvements d'ordre entraîne une augmentation de la section de 7.650,00 €.

### **V. Le budget annexe « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » 10**

Cette décision modificative est essentiellement un ajustement technique des crédits par chapitre en prenant en compte le prévisionnel de dépenses et de recettes attendus.

En section de fonctionnement :

La prise en compte de mouvements d'ordre entraîne une augmentation de la section de 17.650,00 €.

En section d'investissement :

La prise en compte de mouvements d'ordre entraîne une modification du virement initial entre section. La section est équilibrée pour un montant de 217.665,00 €.

## **VI. Le budget annexe « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE » 11**

Pour rappel, ce budget prend en charge la gestion de l'ensemble des zones d'activités de notre territoire. Il s'agit d'une comptabilité de stocks. La particularité de ce budget est que les travaux et les ventes de terrain sont inscrits en fonctionnement, ils sont ensuite basculés en investissement avec les écritures de stocks.

Pour la décision modificative n°2, le budget s'équilibre à 6.000 € en section de fonctionnement et 3.000 € en section d'investissement :

- demande de crédits nouveaux à hauteur de 3.000 € de la section de fonctionnement correspondent à une étude parcellaire sur la Zone d'Activité Mermoz qui s'équilibre, en recettes, par la revente des terrains,
- et subséquent à cette demande, en ordre, pour les opérations de stocks afférentes, 3.000 € en section de fonctionnement ainsi que 3.000 € pour en section d'investissement.

## **VII. Le budget annexe « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS » 12**

Les modifications effectuées sur le budget annexe développement économique locations en la régularisation d'un emprunt EPR : 520 € en dépenses et recettes.

## **VIII. Le budget annexe « ABATTOIR » 13 - Décision modificative N°1**

Cette décision modificative N°1 concernant l'abattoir, consiste en l'inscription de crédits à hauteur de 40 000 € en entretien de bâtiments afin de prendre en charge certains travaux liés à la fermeture du site. En contrepartie, la subvention au délégataire est diminuée du même montant.

## **IX. Le budget annexe « Services communs » 17**

Cette décision modificative s'équilibre en fonctionnement à - 4 011 € et à 47 312 € en investissement.

Il est à noter que :

- les opérations liées à la décision modificative n°2 des budgets annexes augmentent le montant des subventions d'équilibre provenant du budget principal de 2 000 € soit un montant cumulé de 11 119 440.76 €, y compris la participation au budget annexe services communs correspondant aux AC de 10 667 815 €.
- le montant des emprunts d'équilibre des budgets annexes augmente de 60 000 € soit un montant cumulé de 4 450 821.36 €.